**La gauche de demain doit penser la protection publique au-delà de la “sécurité”**

**Kevin Vacher, sociologue**

**9 juin 2022, AOC Media**

**Kevin Vacher, est sociologue, membre du laboratoire d'éducation populaire GDRV (Groupe de Diffusion de Recherche et de Veille citoyenne). Ses recherches portent sur l'action collective territoriale. Il a notamment travaillé sur les demandes politiques de sécurité à Marseille et Naples et anime avec d'autres le séminaire "Protéger les gens, protéger la société". Il est par ailleurs l'un des animateurs du mouvement citoyen marseillais "Nos Vies, Nos Voix" et membre du parlement de la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale.** **kevinvacher.pro@gmail.com**

**Si la gauche et les écologistes parviennent au pouvoir le 19 juin prochain, cette union se heurtera rapidement au défi des questions de sécurité et de sûreté**. Les deux précédents gouvernements de gauche avaient esquivé toute production théorique ambitieuse et propre à ce sujet, préférant se placer dans la continuité de leurs homologues de droite, sous l’influence des droites extrêmes et des “nouveaux experts” de la sécurité, entrepreneurs d’une cause sécuritaire, ethnicisante, technophile et répressive[[1]](#footnote-1). La déception du gouvernement Hollande tient ainsi en grande partie aux orientations prises par Manuel Valls en termes de maintien de l’ordre, venant étendre largement le niveau de répression qui était déjà expérimenté dans les quartiers populaires. Depuis, sous la pression des mouvements antiracistes et notamment du Comité Adama, Jean-Luc Mélenchon a adopté des positions perçues comme tranchées à ce sujet. Outre l’Europe, la question des violences policières (et de l’islamophobie) a ainsi été la seule évolution programmatique franche entre ses campagnes de 2017 et de 2022, ceci pouvant participer à expliquer la mobilisation de l’électorat des quartiers populaires lors de la présidentielle. Les polémiques de ces derniers jours quant aux déclarations de ce dernier suite au décès d’une passagère lors d’un contrôle routier rappelle qu’une pression très forte continue de s’exercer, preuve qu’un hypothétique gouvernement de gauche serait pris entre ces deux feux, incarnés d’une part par les mouvements antiracistes et d’autre part par certains syndicats policiers et leurs relais politiques respectifs.

Cette situation rend d’autant plus nécessaire la construction d’un nouveau travail conceptuel et de nouvelles propositions de politiques publiques afin de sortir du système binaire marqué de l’empreinte des droites et des extrêmes-droites à ce sujet. Les paradigmes écologistes (permettant de penser l’humain dans son écosystème), marxistes (permettant une lecture économique et sociale des faits criminels) et intersectionnels (permettant de situer chacun et chacun vis-à-vis d’insécurités que l’on doit qualifier de systémiques et qui peuvent être pensée comme des inégalités sociales, de genre et racistes) nous offrent la possibilité de développer un nouveau paradigme sur cette question.

Un tel défi nécessite un première rupture. Particulièrement depuis la fin des années 90 et le Chevènementisme à l’Intérieur, la gauche a passé plus de temps à écouter la droite, et à lui courir après, qu’à écouter les militant·es associatif·ves et les chercheur·ses qui ont continué à penser au sein de ces paradigmes. La gauche ne s’est donc elle-même pas écoutée, et en est venue à adopter les lectures culturelles de l’insécurité, plutôt qu’à affirmer sa hauteur d’esprit face à un capitalisme débridé à l’œuvre par exemple dans les trafics de drogues, d’armes ou d’êtres humains. Il se dessine pourtant là une pensée rationnelle de ce que nous proposons de nommer **la « protection publique » que doit l’Etat à chaque citoyen·ne et des pistes pour une loi-cadre qui en déclinerait les premiers contours.**

Militant associatif dans les quartiers populaires marseillais, puis devenu sociologue, je me suis intéressé aux demandes de sécurité des populations dans une ville particulièrement en proie aux expérimentations sécuritaires des gouvernements qui se sont succédé depuis une vingtaine d’années et encore d’actualité[[2]](#footnote-2). Dans ce contexte, j’ai porté mon attention sur d’innombrables réflexions et expériences issues du terrain, parfois des habitant·es eux et elles-mêmes. Comme les voix des quartiers le sont habituellement sur tous les sujets, celles-ci sont trop souvent passées sous silence**. Cette écoute, après des décennies de politiques sécuritaires ayant eu pour objectif de silencier les classes populaires et les jeunes plus particulièrement, est selon moi l’un des piliers de la reconstruction d’un Etat protecteur et légitime à l’être.**

**Faire face au capitalisme criminel**

Sans avoir à forcer trop le trait, les débuts du capitalisme totalement dérégulés n’avaient rien à envier aux entreprises criminelles d’aujourd’hui. Le patronat d’alors n’hésitait pas à aller chercher les organisations mafieuses pour faire taire la contestation sociale ou écraser la concurrence. Il aura donc fallu réguler, pacifier. L’économie criminelle actuelle poursuit le chemin d’un libéralisme de plus en plus débridé. Dans mes recherches, j’ai pu ainsi voir l’uberisation du trafic de drogues, imposant des salaires de plus en plus bas, l’emprise de plus en plus sévère, un turn-over plus important allant chercher régulièrement des travailleurs “saisonniers” dans d’autres villes, une économie de la prostitution forcée imposée à des jeunes femmes, l’imposition aux « ouvriers de la drogue » de prendre de plus en plus de risques en ré-exacerbant de façon cyclique un niveau de violence qui, même s’il n’est pas nouveau, inquiète[[3]](#footnote-3). Poser ce mot d’ « ouvriers » sur cette économie peut surprendre, et c’est pourtant bien ainsi que l’on peut traiter correctement du problème criminel : leurs positions ne sont ni plus ni moins celles de salariés précaires et non protégés.

Leurs « sièges » se situant à l’étranger, ces réseaux ne sont rien d'autres que des entreprises multinationales et violentes, libérales et ultra-concurrentielles. En disant cela, je propose de renverser le stigmate : oui, les jeunes qui « embauchent » faute de meilleures opportunités ont droit à la protection de l’Etat, comme les riverains des trafics. **Une fois assumé ce regard économique se dessinent les premières mesures d’une loi-cadre de la protection publique : démanteler ces entreprises criminelles et normaliser des pans entiers de l’économie informelle**.

En Italie, la caractérisation du délit mafieux par la recherche de profit et l’activité économique, son potentiel de violence et ses relations extérieures – et non seulement sa structure interne d’ « association mafieuse », a permis l’installation au sein de la justice et la police de services dédiés à l’investigation, à la confiscation des biens et aux saisines financières[[4]](#footnote-4). Depuis 2017, ce type d’actions commencent à se mettre en œuvre en France notamment grâce à l’intérêt suscité par l’AGRASC[[5]](#footnote-5), et on aimerait qu’elles soient renforcées par la redirection des fonds actuellement dédiés à des solutions violentes et sécuritaires visant les jeunes hommes de quartiers, qui sont souvent contestées par les agents de polices eux-mêmes. Aussi, assécher le lit de ce capitalisme criminel doit passer par une rupture avec la théorie du « continuum sécuritaire »[[6]](#footnote-6) prônée par les droites, dont la Macronie, consistant sans argument sérieux à laisser penser que la moindre incivilité alimente un cycle de violence allant jusqu’au financement du terrorisme, comme l’exposé des motifs de certaines lois sécuritaires le suggère.

Il faut redistinguer les délits ou activités qui peuvent être accompagnés vers l’économie dite « formelle » (les garages clandestins, la légalisation du cannabis qui doit devenir un problème de santé publique et non de sécurité publique ou encore la prostitution choisie qui ne dispose pas de statut, conduisant à la fragilisation des droits et l’insécurisation des travailleur·ses du sexe) et laisser l’investigation policière et judiciaire se concentrer sur les faits criminels (la traite des êtres humains, le trafic d’armes, la criminalité financière – cette dernière étant un nœud qui relie l’économie criminelle, les paradis fiscaux et l’économie « officielle »…). Cela permettrait de **protéger, d’encadrer le travail de ceux d’en bas en leur offrant le choix et la dignité d’un emploi normalisé et de « harceler » (pour reprendre le mot d’E. Macron le 2 septembre à Marseille) ceux d’en haut, qui doivent l’être.**

**Une clarification et un apaisement des rôles de police et du débat public**

Cette clarification des objectifs en matière de criminalité permettra également une clarification du débat public et des missions de police. Sans considérer qu’il sera évident de construire une utopique police du bien commun en qui chacun·e pourrait avoir confiance, **le premier acte doit être de proposer une parole politique rationnelle et apaisée.** Depuis les années 2000, ce sont ainsi une trentaine de lois qui ont été votées et justifiées par des raisons de sécurité sans qu’aucune évaluation sérieuse n’ait été établie, ni par McKinsey ni par les gouvernements. L’absence de sérieux du gouvernement Macron est allée même jusqu’à démanteler l’institut spécialisé sur ces questions, l’Institut National des Hautes Etudes sur Sécurité et la Justices. Si l’on suit les données fournies par le ministère de l’Intérieur, ces lois semblent en revanche ne pas avoir eu d’effet concret sur les faits criminels ou délinquants. Plutôt que de rassurer, elles font plutôt monter les préoccupations sécuritaires[[7]](#footnote-7) et au fil de l’alignement de la gauche socialiste ou de la droite « classique » sur cet agenda initialement porté par l’extrême-droite, ces préoccupations ne profitent finalement qu’à ces derniers. L’installation d’un gouvernement de progrès, de justice, et souhaitant apaiser les tensions qu’ont produit ces débats et politiques publiques devrait donc passer en premier lieu par **un audit public de cette frénésie législative[[8]](#footnote-8)**, s’appuyant sur la recherche en sciences sociales, les associations de défense des droits humains comme sur les policier·es eux et elles-mêmes, lassés d’être envoyés « au carton » pour « chasser » des jeunes sans pouvoir concentrer leurs efforts sur les structures qui les emploient. Cette évaluation s’accompagnerait d’une mesure immédiate de protection et de contrôle des politiques publiques, en rendant l’IGGN et l’IGPN indépendante, et d’une reconnaissance des combats portés par les dizaines de comités vérité et justices existant en France pour **ne plus laisser l’Etat être lui-même source d’insécurité**.

Se faisant, il sera alors possible de re-définir en profondeur les missions de polices, les distinguer en cessant d’imposer aux agent·es eux et elles-mêmes les injonctions à traiter de problèmes économiques avec des moyens inadéquates.

**Il faut en finir avec les polices de confrontation,** ce doit être un mot d’ordre clair : concentrer les efforts sur les structures du trafic plutôt que sur les corps violents de police (BAC, BST…) qui ont profité les premiers du récent chèque signé par G. Darmanin[[9]](#footnote-9). A contrario de aces brigades aux missions problématiques, **d’autres expériences peuvent être valorisées**, par exemple l’Unité de Prévention Urbaine[[10]](#footnote-10), une unité méconnue, bien peu dotée mais présente à Marseille depuis 1991 et félicitée par les actrices et acteurs locaux pour son travail de renseignement mené en toute discrétion et en finesse, conduisant dès que possible à mettre à l’abris des jeunes et des familles. Il s’agit là de construire enfin un service public dédié à la protection des personnes plutôt qu’à alimenter des cycles de violence.

Plutôt que la logique actuelle qui vise à contraindre – y compris dans l’octroi de subventions – le secteur social et les bailleurs sociaux à collaborer avec l’intervention violente de certaines polices[[11]](#footnote-11), les agents de bureaux pourraient ainsi être incités à mieux valoriser les éducateurs spécialisés pour faire de la mise à l’abris, **reloger les familles menacées et le souhaitant avant qu’un drame n’arrive, les accompagner psychologiquement et socialement dans de véritables parcours de sortie**. L’association Conscience, regroupant notamment des familles de victimes demande en outre, de concert avec les mobilisations des magistrats, que les moyens de la justice soient renforcés et qu’un lien de transparence et d’information soit instauré. Ces familles demandent également **le respect dû au moment d’un deuil**, en encadrant la diffusion d’image des scènes de crime ou l’anonymat des victimes pour reconsidérer ces drames humains et cesser de les jeter à la pâture sécuritaire et à l’audimat, produisant par là même un effet performatif de stigmatisation. Ces mobilisations et demandes ne sont pas nouvelles, elles font par exemple écho, début des années 2010, à celles du Collectif du 1er Juin et du Collectif des Quartiers Populaires de Marseille, qui a chaque fois ont établie des propositions[[12]](#footnote-12) peu ou proue oubliées des pouvoirs publics.

**Protéger chacun·e de toutes les insécurités**

En respectant les victimes et en protégeant les gens, nous ferons ainsi les premiers pas vers un apaisement du débat. En investiguant et en cherchant le démantèlement des organisations criminelles, nous mettons ensuite le pied dans une rupture fondamentale. Car, contrairement à ce que veut nous faire croire la *doxa* libérale-sécuritaire, **il ne s’agit pas d’une question de responsabilités individuelles mais d’une question sociale, économique et politique** que la gauche connaît bien. En prônant une vision raciste et individualiste de la sécurité, qui cible des populations et des comportements plutôt que des problèmes sociaux et politiques, cette *doxa* invisibilise de multiples violences : celle financière bien sûr, qui ne profite qu’aux plus riches ; la violence raciste, alors que depuis 50 ans de combats contre les meurtres racistes (notamment depuis la vague d’une cinquantaine d’arabicides autour de l’été 73 à Marseille), nous attendons encore une loi de reconnaissance du caractère raciste de ces crimes[[13]](#footnote-13) ; la violence sociale, lorsque par exemple les marchands de sommeil continuent de prospérer ; les délits environnementaux, qui profite aux entreprises pollueuses s’affranchissant régulièrement des lois pour mieux polluer et mettant nos vies en danger ; ou encore celle patriarcale, conduisant à une moyenne de plus de 100 féminicides par an et à des milliers de cas de violences contre les femmes, les enfants ou les personnes LGBTQI+. A contrario de la proposition de Valérie Pécresse d’inscrire un « droit à la sécurité » dans la Constitution, qui n’a d’autres objectif que de permettre le développement d’une auto-justice violente, **il faut donc penser un « devoir de protection » de la part de l’Etat face à toutes les insécurités systémiques**, dans l’esprit du droit imprescriptible à la sûreté (qui nous protège de l’arbitraire) inscrit dans la Déclaration des Droits de l’Hommes et du Citoyen, et confié à tout corps politique constitué.

Identifier ces systèmes à l’œuvre, c’est nous permettre de repenser les missions du service public. On s’étonnera par exemple de l’absence totale de formation au droit environnemental, au droit pénal concernant les questions de spoliation sociale ou des maigres heures dédiées aux violences sexistes et sexuelles dans la formation des policiers. Du recrutement à l’organisation des services, une loi-cadre de protection publique permettrait donc de **créer de nouveaux services et des parcours valorisés pour de nouveaux métiers judiciaires et policiers consacrés à ces insécurités invisibilisées**, en s’appuyant dès maintenant sur des agents volontaires, en créant un nouvel imaginaire rompant avec la représentation patriarcale et violente du rôle du policier. Le mouvement #DoublePeine demandant la prise en compte des plaintes pour viols et violences sexistes a d’ailleurs permis de mettre en lumière l’urgence de s’intéresser à ces insécurités oubliées, tout comme certaines expérimentations police-justice-société civile à Marseille et en région parisienne concernant l’habitat indigne.

Enfin, l’on ne pourra pas laisser peser seulement sur la justice et la police seules sur ces sujets. **Penser la protection des gens par l’Etat, c’est aussi une invitation à penser comment notre société s’organise pour protéger chacun·e des sien·nes, sans stigmatiser une quelconque population, à nous penser en écosystème et non en ennemis intérieurs et mutuels, en prônant une perspective de consensus plutôt que les techniques contre-insurrectionnelles issues de l’époque coloniale[[14]](#footnote-14) et encore à l’œuvre aujourd’hui.** Les expériences de justice réhabilitative, de médiation communautaire portées notamment par des mouvements féministes ou antiracistes anglo-saxons, parfois par des collectifs de policiers prônant l’accompagnement des usager·es de drogue, devraient être développées et financées. Elles permettent d’envisager la résolution des problèmes, en aval comme en amont, en refaisant société et sans avoir à mettre à mal nos libertés collectives. Certes, elles ne feront pas la une des 20h. Elles invitent à s’occuper des urgences tout en repensant à moyen-terme une prise en charge collective de notre capacité à vivre en communauté.

**L’esprit d’une telle loi-cadre comme je la propose permettra donc de renverser le débat sécuritaire et de penser plus globalement comment l’Etat doit reprendre son rôle de protecteur des plus faibles face aux crises sociales, climatiques, sanitaires et à toutes les formes de violences qu’elles engendrent et face auxquelles nous sommes, ici aussi, inégaux et inégales.**

1. COLLOVALD, A., 2001. « Des désordres sociaux à la violence urbaine. » *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, 104-113. https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2001-1-page-104.htm [↑](#footnote-ref-1)
2. PERALDI, M., DUPORT, C, 2021, “Marseille, une affaire d’État » <https://aoc.media/opinion/2021/09/26/marseille-une-affaire-detat/> , AOC Media [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir par exemple les derniers rapports de l’OFDT – enquête TREND PACA, coordonnée par Claire Duport et auxquels j’ai participé. [↑](#footnote-ref-3)
4. GIURIATI, T., 2021, Introduction *in Les évolutions contemporaines du Milieu français (1994-2006). Une étude des archives de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence*. Thèse en sociologie, Université de Corse. [↑](#footnote-ref-4)
5. Par exemple, le rapport du sénateur Antoine Lefèvre : https://www.senat.fr/rap/r16-421/r16-421\_mono.html [↑](#footnote-ref-5)
6. OCQUETEAU F., 2011, « Chefs d’orchestre de la sûreté des entreprises à l’ère de la sécurité globale, » *Champ pénal/Penal field,* Vol. VIII. [↑](#footnote-ref-6)
7. Un phénomène qui n’est en rien nouveau : ROBERT P. et POTTIER M.-L., 2004 « Les préoccupations sécuritaires : une mutation ? », *Revue Française de Sociologie* [↑](#footnote-ref-7)
8. JEQUIER-ZALC, P., 2022, « Bilan du quinquennat : la grande surenchère sécuritaire d’Emmanuel Macron », *Basta*!, URL :  https://basta.media/bilan-du-quinquennat-macron-libertes-publiques-surenchere-securitaire-etat-d-urgence-sanitaire. [↑](#footnote-ref-8)
9. https://www.lefigaro.fr/actualite-france/police-darmanin-annonce-pres-de-800-millions-d-euros-pour-les-revalorisations-de-carrieres-20220302 [↑](#footnote-ref-9)
10. SUPERSAC S., 2013, « La police de proximité du XXIème siècle », *Point de vue* - Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux. [↑](#footnote-ref-10)
11. VACHER K., 2017, « Quand les politiques sécuritaires se veulent participatives », *Métropolitiques*, URL : http://www.metropolitiques.eu/Quand-les-politiques-securitaires.html. [↑](#footnote-ref-11)
12. CQPM, 2013, 101 propositions, http://cqpm.over-blog.com/2013/12/quartiers-populaires-urgence-soci%C3%A9tale-nos-101-propositions-pour-les-quartiers-populaires-de-marseille.html [↑](#footnote-ref-12)
13. Lire à ce sujet : BRAHIM, R., 2020, *La Race tue deux fois. Une histoire des crimes racistes en France (1970-2000)*, Paris, Éditions Syllepse, 228 p. [↑](#footnote-ref-13)
14. RIGOUSTE M., 2008 « La guerre à l’intérieur : la militarisation du contrôle des quartiers populaires », *in La Frénésie Sécuritaire*, Sur le Vif, La Découverte [↑](#footnote-ref-14)